
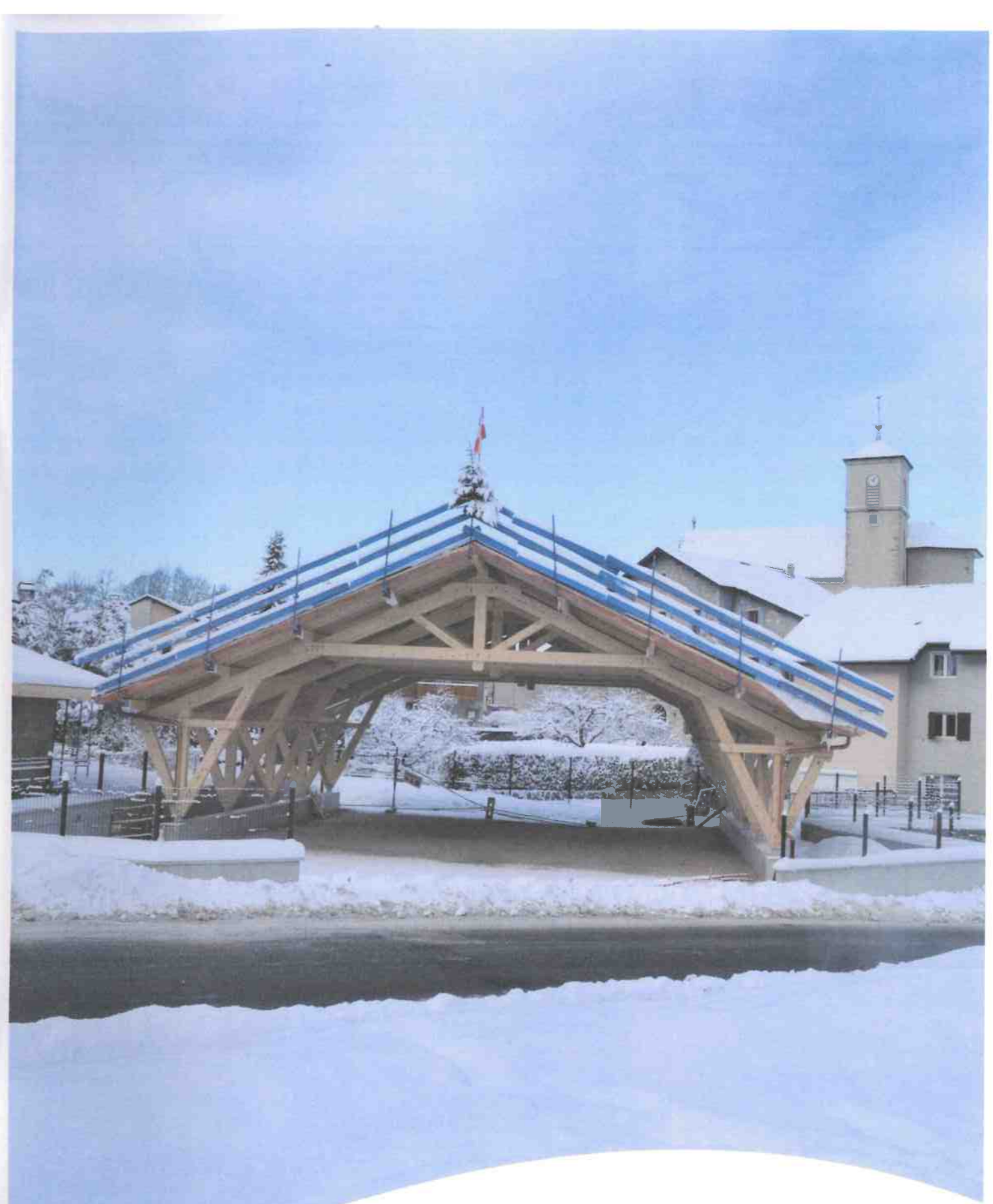


FILLON IMPRIMERIE

Suivez l'actualité de la commune sur [le-lyaud.fr](http://le-lyaud.fr)  le lyaud officiel



# Le Lyaud *notre village*

Bulletin Communal d'information | N° 66 | MARS 2023

[le-lyaud.fr](http://le-lyaud.fr)  le lyaud officiel

## MAISON MÉDICALE

18, route des Cathelins - 74200 LE LYAUD



## INFO SANTÉ

**Médecin généraliste :** TONNEL Estelle  
Tél. 04 22 46 01 64

**Orthophonistes :**

RODET Lore  
SAGE Benoîte 07 56 86 75 74

**Kinésithérapeute :** LANDAT Audrey  
Tél. 04 50 73 25 97

**Ostéopathe :** BOËCHE Marc-Antoine  
Tél. 06 63 72 00 48

**Sages-femmes :**

RAMUS Céline 06 20 93 06 97  
AUGUSTE Justine 06 46 58 10 48

**Psychologues :**

LEMAIRE Charlotte 06 46 92 93 69  
BAGGIONI Laëtitia 06 12 96 68 25

## Le bloc notes

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h à 17 h  
samedi de 9 h à 11 h 30.  
Mail : mairie@lyaud.fr  
Tél. 04 50 73 90 51.

### SECRETARIAT DU SIVOM

Ouvert le lundi et vendredi  
de 7 h 30 à 13 h  
et le mardi et jeudi de 7 h 30 à 17 h.  
Tél. 04 50 73 97 84  
Fax 04 50 70 56 53  
sivom@armoylyaud.fr

### RDV DES POINTS PROPRES

- Route d'Armoy
- Parking du cimetière
- Moulin d'Amphion
- Route des Chambrettes

### DÉCHETTERIE ALLINGES

**Horaires d'été**  
du lundi au samedi  
de 8 h à 11 h 45  
et de 13 h 30 à 17 h 30  
(sauf le mardi fermeture à 18 h -  
fermeture tous les jeudis)

**Horaires d'hiver**  
du lundi au samedi  
de 8h 30 à 11 h 45  
et de 13 h 30 à 17 h  
(fermeture tous les jeudis)  
Tél. 04 50 73 98 59

### NUMÉROS UTILES

**POMPIERS : 18**  
**SAMU : 15**  
**GENDARMERIE : 04 50 71 09 20**

### Médecins d'Allinges :

- Dr Julliard Marina : 04 50 70 25 00
- Dr Eudes-Caddoux Monique :  
04 50 70 55 55

**Centre hospitalier :** 04 50 83 20 00

**Cabinet infirmier des Allinges :**  
04 50 70 50 44

**Cabinet infirmier d'Armoy :**  
06 21 21 80 91

**Pharmacie d'Allinges :**  
04 50 70 51 93

### Pôle Santé Armoy :

- Cabinet de kinésithérapie :  
Coupeau Thierry : 04 50 73 78 53
- Orthophoniste :  
Bluteau Marielle : 06 45 54 88 53

### ADMR LES MOULINS

30, rue du Crêt Baron  
74200 ALLINGES  
Tél./Fax 04 50 26 49 13

## Sommaire

**Mot du maire** ..... p. 3

### COMPTES RENDUS

Conseil municipal.....p. 4-7  
SIVOM .....p. 8-10

**TRAVAUX** ..... p. 10-11

### MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE

La fibre au Lyaud ..... p. 12  
Alambic.....p. 12  
11 novembre ..... p. 13  
Troc'plantes et graines .... p. 14

Cross des Hermones ..... p. 15  
Repas des Aînés ..... p. 16  
Fête de la Lumière..... p. 16  
Marché de Noël ..... p. 17  
Fondue de la vogue ..... p. 18  
Concert à la nouvelle année  
..... p. 18

### ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

..... p. 19-23

**ÇA BOUGE AU LYAUD** ..... p. 24-25

**RECETTE**..... p. 26

**GROUPE SCOLAIRE** ..... p. 27

**THONON AGGLO** ..... p. 28

**ÉTAT CIVIL** ..... p. 29

**RÈGLEMENTATIONS** ..... p. 30

**LISTE DES ASSOCIATIONS** .... p. 31

**PLANNING MANIFESTATIONS** .. p. 32

**TRANSPORTS SNU**

**FONDS GENEVOIS** ..... p. 33

## Le mot du Maire



**Joseph DÉAGE**  
Maire du Lyaud

Le besoin de se retrouver a été très marqué en 2022 lors de la reprise des manifestations proposées par les différentes associations. En ce début d'année 2023, je souhaite faire le bilan des opérations réalisées depuis ce nouveau mandat :

- Installation d'une épicerie / salon de thé Place du Champ Dunant.
- Ouverture de la Maison d'autonomie, appréciée par les locataires, 25 logements sont proposés. Aujourd'hui, 16 sont occupés. Nous avons réalisé un potager adapté pour les résidents et un verger.
- Réalisation d'un parking de co-voiturage, route d'Armoy.
- Acquisition d'une maison et de deux granges situées Place du Champ Dunant.
- Réfection d'une partie de la toiture du groupe scolaire.
- Construction d'un auvent sur la façade nord de la mairie et peinture de la façade.
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 22 h 30 à 05 h 30.
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière.
- Mise en place d'un self à la cantine du groupe scolaire : nous accueillons 350 élèves. Chaque jour, 180 élèves prennent le repas à la cantine.
- Installation de la fibre optique : les travaux sont terminés. Une réunion publique organisée par le SYANE a eu lieu le 15 février.
- Réalisation par Thonon Agglomération, de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la commune :  
1/ un 1<sup>er</sup> chantier au hameau des Chambrettes. Nous avons sollicité le SYANE pour enfouir les réseaux secs et reprendre l'éclairage public.  
2/ un second chantier, en cours, Route des Cruets, Route des Bois et Route des Voigères avec un bouclage de l'eau potable. Je remercie les services de Thonon Agglomération pour le sérieux du travail accompli.
- Construction d'une halle en bois local pour accueillir le marché du samedi matin et pour organiser les manifestations associatives et communales.
- Rénovation de la chapelle de Trossy qui a fêté ses 300 ans en 2021 : la façade, la toi-

ture, la zinguerie ont été refaites ainsi que le parvis.  
- Enrobage de la Route des Chambrettes et celle de la Capite.  
- Reprise de l'adressage de la commune pour permettre aux différents services de sécurité (pompiers, ambulanciers) d'accéder aux propriétés : un certain nombre de rues ont été renommées. De nouvelles adresses et numéros ont été créés. Les habitants concernés seront invités à récupérer leur nouvelle plaque de numéro individuel.

D'autres projets sont envisagés :

- Suite à l'acquisition de la Maison Fillon et des 2 granges, les bâtiments seront réhabilités pour accueillir au rez-de-chaussée, des commerces (salon de coiffure), et sur les 2 étages, des professionnels de santé (nous avons des demandes).  
Le permis de construire va être déposé en mars.
- Nous avons fait l'acquisition de 250 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux dans l'un des immeubles qui sera construit Route d'Armoy.  
Ces réhabilitations et acquisitions concrétisent les engagements que nous avons pris pour offrir un maximum de services à la population.
- Thonon Agglomération va réaliser des travaux d'assainissement sur le secteur de la Rue de la Fruitière, Rue du Quart d'Avaux et Rue du Centre au printemps. Nous envisageons de revoir le plan de circulation Rue de la Fruitière et Rue du Quart d'Avaux afin de sécuriser le trajet des élèves du groupe scolaire. Le rond-point devant le D'JOSS BAR va être repris.
- Les travaux pour enfouir la ligne 20Kv de la Ravine sont en cours. Ce chantier est sous

la responsabilité d'ENEDIS. Le SYANE réalisera l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs des Cathelins, Moulin et Prélaz. Thonon Agglomération profite des travaux pour reprendre le branchement en eau potable des 4 habitations du Moulin.  
- Le Monument aux Morts a besoin d'un rafraîchissement. Les travaux seront réalisés au printemps.  
- Nous allons réhabiliter la carrière communale dans le secteur des Blatangues : 20 noyers et 10 châtaigniers seront plantés au mois de mars.  
- Dans une démarche de développement durable, nous avons confié au SYANE l'étude pour la production d'un réseau de chaleur en bois énergie. Les bâtiments du groupe scolaire et de la Maison d'autonomie sont concernés.  
- Une étude est réalisée par Thonon Agglomération pour des travaux d'assainissement avec la reprise de la canalisation d'eau potable Route des Devants, Nous en profiterons pour enfouir les réseaux secs et enrôber la voirie en totalité.

En juin dernier, nous avons eu la satisfaction d'accueillir Madame TONNEL, médecin généraliste. Mesdames RAMUS et AUGUSTE, sages-femmes et Mesdames BAGGIONI et LE-MAIRE, psychologues, sont venues renforcer l'équipe. Nous sommes très satisfaits des services proposés par l'ensemble des professionnels de santé.

L'ensemble de ces projets, communaux et intercommunaux, ont pour objectif d'améliorer le quotidien de chacun.

*Au plaisir d'une rencontre.*



# Comptes rendus *du Conseil Municipal*

## SÉANCE DU 9 AOÛT 2022

### RÉSULTATS DE LA CONSULTATION À PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE POUR LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ

Dans le cadre de la réalisation de la halle de marché sur la commune du Lyaud, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres relatif aux lots :

#### - N° 1 : Démolition – Terrassement Gros œuvre – VRD

Montant estimé : 210 000,00 € H.T
ENTREPRISE PRIX DE L'OFFRE
SARL GIROD TP 182 874,79 € H.T
A.B.M.G 256 707,00 € H.T
EURL TANRIVERDI 272 584,00 € H.T

#### - N° 2 : Charpente – Couverture Cuivrie

Montant estimé : 115 000,00 € H.T
ENTREPRISE PRIX DE L'OFFRE
FAVRAT CONSTRUCTION BOIS 112 741,80 € H.T
GAVOT OSSATURE BOIS 136 091,60 € H.T

#### - N° 3 : Electricité

Montant estimé : 15 000,00 € H.T
ENTREPRISE PRIX DE L'OFFRE
STECH ELEC 14 837,00 € H.T
EIB 24 000,00 € H.T

Vu le rapport d'analyses effectué par la SARL ACOA, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

- GIROD TP pour le lot n° 1, d'un montant de 182 874,79 € H.T,
- FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour le lot n° 2, d'un montant de 112 741,80 H.T,
- STECH ELEC pour le lot n° 3, d'un montant de 14 837,00 € H.T.

## SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

### ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable applicable aux communes (la nomenclature M57) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il propose d'anticiper cette réforme en appliquant cette nouvelle nomenclature dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, au Budget Principal et au Budget des Arcades.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PRÉVENTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 108-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, imposent aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un assistant de prévention.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Rémi FILLON, responsable du service technique Armoy-Le Lyaud, assistant de prévention de la commune du Lyaud.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une convention de mise à disposition sera signée avec le SIVOM Armoy-Le Lyaud.

### SYANE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX « ROUTE DES CATHELINS »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de la Route des Cathelins.

Le SYANE, dans le cadre de son programme 2022, envisage de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à cette opération, pour un montant estimé à 433.718,38 €, avec une participation financière de la commune s'élevant à 130.010,88 € et une contribution de la commune sur le budget de fonctionnement d'un montant de 13.011,55 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### ONF : PROGRAMME DE COUPES 2023

Monsieur le Maire présente le programme de coupes 2023, à réaliser par l'ONF.

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette de coupes de l'année 2023, à l'unanimité.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications à apporter dans le règlement intérieur du Conseil Municipal concernant le fonctionne-

ment des commissions municipales et la réforme de publicité des actes applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover le monument aux morts : les épitaphes deviennent illisibles et les joints sont à refaire.

Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises. La société des Pompes Funèbres Générales a été retenue pour des travaux s'élevant à un montant de 5.184,00 € T.T.C.

Une demande de subvention a déjà été sollicitée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG).

Une seconde subvention peut être accordée par le Département.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le projet de rénovation du monument aux morts et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département pour contribuer au financement des travaux.

### BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 04

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de créditer un chapitre pour mandater les frais de portage à l'EPF suite au rachat de la Maison FILLON comme suit : Dépenses d'investissement :

Art 2313	- 14 000 €
Art 27638	+ 14 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### INDEMNITÉS DES ÉLUS REVALORISATION DU POINT D'INDICE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Considérant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022, il y a lieu de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)
- Adjointes : 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)

### AVIS SUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SÉDIMENTAIRE SUR LE BASSIN VERSANT DES DRANSES

Après avoir pris connaissance du projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### CRÉATION DE LA HALLE DE MARCHÉ : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AVEC COFINANCEUR

Suite au résultat des offres de la consultation à procédure adaptée ouverte, Monsieur le Maire rappelle que le lot bois a été attribué à l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 112 741,80 H.T. L'analyse de cette offre montre que le lot de bois labellisé « Bois des Alpes » s'élève à 52 069,30 € H.T.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DE SOLLICITER les subventions suivantes :

- L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2022 pour un montant de 26 034,65 €, soit 50% de la dépense du lot bois
- L'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 15 620,79 €, soit 30% de la dépense lot de bois.

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

### ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. LESIOUR LUDOVIC ET LA COMMUNE DU LYAUD

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. LESIOUR Ludovic, qui, lors de l'acquisition de sa propriété située 154B Chemin de Chantrollet, devait convenir d'un échange de parcelles avec la Commune.

L'objet de cet échange est le suivant :

- Les parcelles cadastrées AI n° 648 (29m<sup>2</sup>), 652 (6m<sup>2</sup>) et 650 (7m<sup>2</sup>) appartenant à M. LESIOUR doivent être cédées à la commune du Lyaud
  - La parcelle cadastrée AI n° 654 (42 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune du Lyaud doit être cédée à M. LESIOUR.
- Monsieur le Maire propose au Conseil de régulariser cet échange afin que M. LESIOUR puisse vendre les appartements réalisés dans sa propriété.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET AUTRES ESPACES VERTS PLUVIAUX

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas clairs. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

### CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RÉSEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas clairs. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

## SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

### CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET AUTRES ESPACES VERTS PLUVIAUX

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité.

### CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DU LYAUD EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RÉSEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient

pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité.

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de demande d'admission en non-valeur concernant la facturation d'eau 2019, pour un montant de 225,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'admission en non-valeur.

### SYANE : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX « TROSSY RD 35 »

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « TROSSY RD 35 » et propose d'adopter le plan de financement comme suit :

- Montant global de financement : 322 318,81 €
  - Participation financière communale : 117 383,73 €
  - Contribution communale au budget de fonctionnement : 9 669,56 €
- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG 74

La convention d'adhésion au service de médecine de prévention passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 74

La convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ :  
AVENANT N° 1 – LOT N° 1  
DÉMOLITION, TERRASSEMENT,  
VRD, GROS OEUVRE**

Les travaux de la Halle ont débuté début septembre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP (entreprise mandataire du lot n° 1), s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Rectification des clôtures
- Raccordement de l'eau potable sur le réseau existant

Le montant de ces travaux s'élève à 8 331,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 227 781,11 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

**CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ :  
DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les co-traitants du lot n° 1, GIROD TP et BAYETTE CONSTRUCTION, ont présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de la SAS TECHNIDALLE, en vue de lui confier la réalisation d'une dalle en béton désactivé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le sous-traitant proposé.

**PARTAGE DE LA TAXE  
D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire informe que la loi de finances pour 2022 rend obligatoire pour les communes membres d'un EPCI le partage des produits de la taxe d'aménagement dès lors que l'EPCI supporte des charges d'équipements publics sur le territoire des dites communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter de 2023, le reversement de la taxe d'aménagement à Thonon Agglomération de la manière suivante :

- 50 % de la taxe perçue dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- 5 % de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des autres secteurs, pour répondre au besoin en financement des documents d'urbanisme, création et entretien des équipements publics de l'agglomération, ou encore pour répondre aux besoins d'évolution des réseaux relevant des compétences de l'agglomération.

**THONON AGGLOMÉRATION :  
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2021 de Thonon Agglomération.

**RAPPORTS ANNUELS 2021  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF  
DE THONON AGGLOMÉRATION (RPQS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'assainissement collectif et non collectif.

**RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
E L'EAU POTABLE DE THONON  
AGGLOMÉRATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'eau potable.

**RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS DE THONON  
AGGLOMÉRATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant la prévention et la gestion des déchets.

**SYANE : PLAN DE FINANCEMENT  
TRAVAUX**

« ROUTE DES CHAMBRETTES »  
Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « ROUTE DES CHAMBRETTES » et propose d'adopter le plan de financement comme suit :

- Montant global de financement : 76 822,77 €
- Participation financière communale : 10 780,00 €
- Contribution communale au budget de fonctionnement : 2 304,69 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

**CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ :  
AVENANT N° 2 – LOT N° 1  
DÉMOLITION, TERRASSEMENT,  
VRD, GROS OEUVRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise BAYETTE CONSTRUCTION (entreprise co-traitante du lot n° 1), s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Reprise du mur en pierre existant et

suppression barbacane.  
Le montant de ces travaux s'élève à 4 494,16 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 232 775,27 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 proposé.

**SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022**

**CRÉATION DE LA HALLE DE MARCHÉ :  
RACHAT D'UN BIEN PORTÉ  
PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER DE HAUTE-SAOVIE**

Pour le compte de la commune, l'EPF porte depuis le 03 août 2020, un ensemble immobilier et des terrains situés au Chef-lieu cadastrés : AB n° 545 - 809 - 398 - 811.

Avec la construction de la Halle, il convient de mettre fin au portage sur la parcelle cadastrée AB n° 1202 (ex 545). Le prix du rachat s'élève à la somme de 8.850,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**PANNEAU LUMINEUX :  
REPLACEMENT DU MATÉRIEL  
EXISTANT**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du panneau lumineux arrive à échéance et qu'il est opportun de changer de modèle.

Le panneau sera prochainement remplacé par un neuf, version paysage, pour une meilleure visibilité.

**BUDGET PRINCIPAL  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 05**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 05 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
Art. 2112	- 45 000,00 €
Art. 21311	- 50 000,00 €
Art. 21728	- 48 000,00 €
Art. 21318	- 30 000,00 €
Art 2313	+ 173 000,00 €

**BUDGET PRINCIPAL  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 06**

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 06 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
Art. 21783	- 2.400,00 €
Art. 27638	+ 2.400,00 €

**BUDGET PRINCIPAL  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 07**

Par nécessité budgétaire, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour une décision modificative supplémentaire : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 06 au budget Principal 2022, comme ci-dessous :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
Art. 21534	- 33.000,00 €
Art. 10226	+ 33.000,00 €

**PROJET DE RÉNOVATION  
DE LA MAISON « FILLON »  
ET DES 2 GRANGES ATTENANTES**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation à l'assemblée, qui valide le projet.

Des demandes de subventions seront présentées aux services de l'Etat, de la Région et du Département.

**ACHAT DE LOCAUX  
COMMERCIAUX P2I**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir les 2 locaux commerciaux, à réaliser par la société P2i, « Route d'Armoy ».

Le Conseil Municipal valide le projet d'acquisition. Des demandes de subventions seront sollicitées.

**SÉANCE DU 9 JANVIER 2023**

**APPROBATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois permanents au sein de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DÉLIBÉRATION ÉLARGISSANT  
LE BÉNÉFICE DU RIFSEEP  
À UN NOUVEAU CADRE D'EMPLOI  
FILIERE TECHNIQUE**

Considérant qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le bénéfice du RIFSEEP à la filière technique.

**RÉGULARISATION FONCIÈRE  
PARCELLE AE N° 285  
« LES BOIS D'EN BAS »**

Sur demande de Madame Claudine JORDAN, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la régularisation foncière de la parcelle AE n° 285 « Les Bois d'en Bas », d'une contenance de 26 m<sup>2</sup>, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

**CRÉATION D'UNE HALLE  
DE MARCHÉ : AVENANT N° 03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

Travaux supplémentaires concernant les VRD.

Le montant de ces travaux s'élève à 5.756,52 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 238.531,79 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 3 proposé.

**CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ :  
PRÉSENTATION DEVIS BAYETTE**

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'entreprise BAYETTE concernant la fourniture et l'application d'un vernis protecteur sur béton désactivé, qui s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

Le montant de ces travaux s'élève à 2 027,42 € TTC, ce qui porterait le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 240 559,21 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4.

**DÉCISION MODIFICATIVE  
BUDGET PRINCIPAL N° 10**

Les Décisions Modificatives portant sur la section investissement du budget 2022 ne pouvant être prises que jusqu'au 31 décembre 2022, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Dans l'attente du vote du Budget 2023, et dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit le montant ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	
Chapitre 2313 :	132 250,00 €

**AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION  
DE COMPENSATION  
EN INVESTISSEMENT (ACI)  
DE THONON AGGLOMÉRATION  
FIXATION D'UNE DURÉE  
D'AMORTISSEMENT  
ET NEUTRALISATION  
BUDGÉTAIRE DE LA DOTATION  
AUX AMORTISSEMENTS DE L'ACI**

Après avoir pris connaissance d'une note d'information de Monsieur le Président de Thonon Agglomération, concernant les ACI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la durée d'amortissement de l'ACI sur un an, approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI.

# Comptes rendus *du Sivom*

## SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

### RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR ASSURER LE DÉNEIGEMENT DURANT LA SAISON HIVERNALE

Monsieur le Président expose qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer le déneigement, le salage de la voirie sur les communes d'ARMOY et du LYAUD ainsi que le nettoyage du matériel de déneigement après intervention.

Considérant qu'il s'agit d'une mission précise, ponctuelle à caractère discontinu, le vacataire devra être rémunéré à la tâche.

Monsieur le Président propose de procéder au recrutement d'un vacataire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et à sa demande expresse. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

### CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS NON COMPLET

Le Président informe l'assemblée de la nécessité d'assurer les missions suivantes : surveillance de la cantine, accompagnement d'une enseignante et nettoyage des locaux.

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent de services polyvalent en milieu rural à temps non complet soit 26,53/35ème à compter du 7 novembre 2022 pour surveiller la cantine, assister une enseignante dans la préparation et animation des ateliers pédagogiques et nettoyer une partie des locaux du groupe scolaire. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

1) Un agent qui avait été recruté pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts ne convient pas pour ce poste. Le Président met fin au contrat de cet agent durant le renouvellement de sa période d'essai.

2) Suite à la mutation d'un agent polyvalent des services techniques au 01/10/2022, le poste est toujours vacant.

3) Une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention a été signée entre le SIVOM Armoyle Lyaud et la mairie du Lyaud.

4) Le Président informe l'assemblée des effectifs et de l'organisation de la rentrée scolaire 2022/2023 avec un document transmis à chaque membre du comité.

5) Le Président indique que des travaux ont été effectués au sein du groupe scolaire : peinture dans une classe de maternelle (CL2) et étagères et cimaises fixées dans plusieurs classes à la demande des enseignantes.

6) Un exercice incendie a eu lieu le 4/10/2022 à l'école

7) Le Renault Trafic du SIVOM a été emmené pour destruction le 23/09/2022. Le Président propose d'en acquérir un d'occasion et présente plusieurs devis. L'assemblée est favorable à l'acquisition d'un fourgon d'occasion.

8) Le meuble des lavabos des sanitaires du cycle 2 (côté garçons) ainsi que la cuisine des ATSEM (côté maternelle) doivent être remplacés. Le Président informe que ces aménagements seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

## SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

### CONVENTION D'ADHÉSION DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DU CDG74

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la convention d'adhésion de médecine préventive prend fin le 31/12/2022 et présente le projet de convention inté-

grée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail.

Le Comité Syndical décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;

- D'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail (du 01/01/2023 au 31/12/2026).

### ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74

Monsieur le Président rappelle que le contrat groupe d'assurance des risques statutaires prend fin le 31/12/2022.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé le SIVOM ARMOY-LE LYAUD de l'attribution du marché au Groupement DIOT SIACI/GROUPAMA et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité du SIVOM ARMOY-LE LYAUD, de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans [date d'effet 01 janvier 2023] avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

### ACOMPTÉ PARTICIPATIONS COMMUNALES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'échéance du prêt

principal contracté pour l'agrandissement du Groupe Scolaire est fixée au 10 janvier de chaque année. Les participations communales sont calculées au plus près de la réalité et le SIVOM ne dispose donc pas d'une avance de Trésorerie importante. Monsieur le Président propose au Comité Syndical que les communes versent un acompte sur les participations avant le vote du budget afin de régler les échéances des prêts, les salaires, les assurances, les factures arrivant en début d'année. Le montant de l'acompte demandé aux deux communes afférentes correspondra à 1/4 du montant de la participation calculée pour l'année 2022, ce qui permettra au Syndicat Intercommunal d'honorer les dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Le calcul de la participation réelle 2023 se fera lors de la présentation du budget 2023.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- Accepte que les communes versent, par anticipation, un acompte sur les participations communales avant le vote du budget 2023.

- Accepte le montant de l'acompte correspondant à 25% du montant de la participation calculée et arrondie pour l'année 2022 soit 81 580,00 € pour la commune d'ARMOY et 111 685,00 € pour la commune de LE LYAUD ;

- Autorise, Monsieur le Président à signer le titre correspondant à l'appel de participation ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

### PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président rappelle :

- que les dépenses d'investissement du budget primitif et les décisions modificatives de 2022 (non compris le chapitre 16) s'élèvent à 107 300,00 €

- et qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Comité Syndical peut autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des

crédits inscrits au budget de 2022 soit 26 825€.

Le Comité Syndical,

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2022 ;

- Les Crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Afin de mettre en œuvre les travaux de réhabilitation du toit du groupe scolaire Les Voigères dont le coût prévisionnel est estimé à 49 734 € HT, le président propose de déposer un dossier de demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

### SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Président informe de la suppression, à compter du 01/10/2022, de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à Temps Non Complet à 22,75/35ème au service technique, remplacé par 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe à Temps Non Complet à 22,75/35<sup>e</sup> à la suite d'un avancement de grade.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président, explique que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section de fonctionnement :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60 621 : Combustibles		9 000,00 €
D 60 633 : F. de voirie	10 000,00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	6 000,00 €	
D 615231 : Voirie	2 000,00 €	
D 6184 : Versements organismes de formation	2 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000,00 €	9 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		2 000,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		17 000,00 €
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		1 500,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		20 500,00 €
D 6533 : Cotisations retraite élus		1 000,00 €
D 6455 : Subv. Fonct. Person. Droit privé		500,00 €
TOTAL D 065 : Autres charges de gestion courante		1 500,00 €
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel		2 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges		2 000,00 €
R 7488 : Autres attributions et participations		9 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		9 000,00 €

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président, explique que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section d'investissement :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		4 000,00 €
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		4 000,00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	4 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000,00 €	

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président, explique que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section de fonctionnement :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		10 000,00 €
D 6251 : Voyages et déplacements		3 000,00 €
TOTAL D 11 : Charges à caractère général		13 000,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	10 000,00 €	
TOTAL D 22 : Dépenses imprévues Fonct.	10 000,00 €	
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel		3 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges		3 000,00 €

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Bernard demande si Elior a réévalué le prix du repas à la cantine à cause de l'inflation. Pour l'instant, le prix reste fixe.
- Pour assurer le déneigement et pour renforcer l'équipe technique, M. Déage informe que le SIVOM fera appel à un contractuel dès le 01/01/2023.
- M. Déage informe que la mairie de Saint Sigismond a mis en vente une fraise à neige au prix de 2500€. Les membres du comité syndical sont d'accord pour que le SIVOM l'achète.
- Murielle FILLON propose d'organiser une intervention auprès des élèves de CM2 avec 1 gendarme, 1 médecin et un ancien drogué pour les sensibiliser et les avertir des

- conséquences néfastes de la prise de drogues.
- M. Bernard fait remarquer que la Kangoo est à changer. M. Déage informe qu'il serait bien d'investir dans un véhicule électrique ou hybride.
  - M. Bernard demande à faire appel à une association d'insertion si le recrutement en personnel n'a toujours pas abouti.

## Les travaux



Enfouissement de la ligne HT sous la ravine



Modification des escaliers au Champ Dunant



Chantier route des Bois

## Chantier de La Halle



La nouvelle halte en bois labellisé « bois des Alpes » est déjà opérationnelle et régulièrement utilisée. Son aménagement sera finalisé dans les prochains mois.

Le chantier a été en partie financé grâce aux aides du SIAC (26 035 €), du département (10 000 €) et de la DETR.



Maraîchers sous la halle



Réfection route des Chambrettes

## La fibre au Lyaud



Inauguration du local technique de la fibre



Intérieur du local

Le 15 février dernier avait lieu l'inauguration du local technique de la fibre optique sur le parking des Vouas. L'occasion pour le Syane et ses partenaires de présenter leurs services. Puis, une réunion publique à la mairie afin de répondre aux questions des habitants. Il a été rappelé que le Syane est propriétaire du réseau, que par délégation de service public, la société Altitude Infra gère la maintenance et la location de ce même réseau aux différents opérateurs. Ces derniers sont tous susceptibles de vous proposer un abonnement à condition que votre logement soit éligible. Près de 90 % des adresses du Lyaud le sont.

### Pour vérifier votre situation :

[www.hautesavoie-fibre.fr](http://www.hautesavoie-fibre.fr) ou <https://fibre.syane.fr>

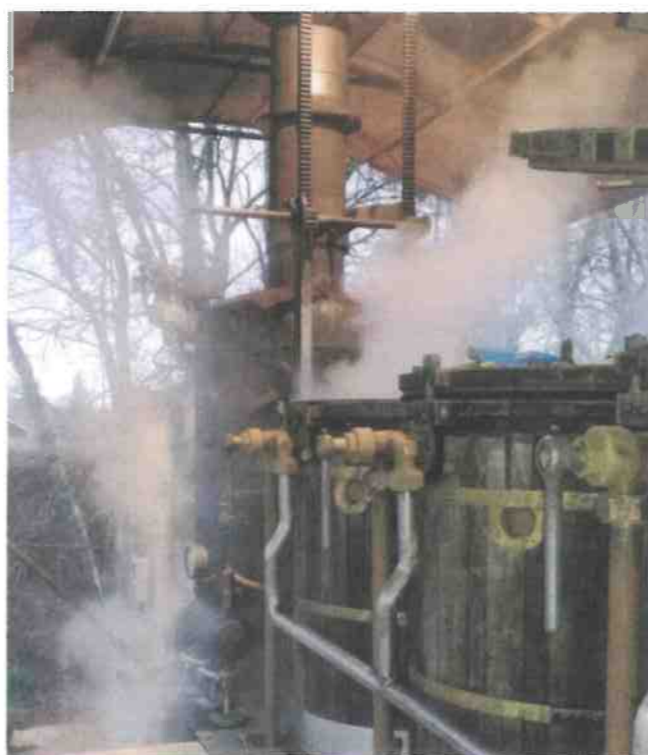
Nous tenons à remercier le Syane pour son engagement auprès des communes et notamment des plus rurales, afin que chacune puisse bénéficier de ce déploiement quelle que soit la zone géographique.



Réunion publique

## L'Alambic

Depuis 93 ans, l'alambic de la Distillerie des Hermones s'installe au Lyaud. Mi-décembre, comme chaque année, Sylvain Bel et Jean-Marc Bidal ont fait tourner la machine et entretenu la tradition pendant une petite semaine avant de rejoindre Vailly et Reyvroz.



## Cérémonie du 11 novembre

A l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, M. Joseph MEYNET s'est vu décorer de la Croix du Combattant au nom de l'Office National par M. Gaston CÔTE, vice-président des anciens AFN pour la section de Thonon et ses environs. Pendant la guerre d'Algérie, le médaillé avait été appelé en Grande Kabylie, dans la région de Tizi Ouzou, avec le 27<sup>e</sup> Bataillon des Chasseurs Alpins. Il y était resté 28 mois.

M. Joseph DEAGE, assisté de Mme Marie-Paule ROQUIER, maire honoraire, a remercié M. LACROIX, président des Anciens AFN, d'avoir animé cette cérémonie et M. CHAT pour sa présence durant 13 ans en tant que porte-drapeau. M. Joseph MEYNET et M. Robert MARGAINE assureront la relève pour les prochaines années.

A cette occasion, M. David VULLIEZ, professeur d'histoire-géographie au collège Champagne à Thonon, a

présenté la formation décernée sur 3 ans en tant que porte-drapeau, à quelques élèves, tous volontaires, en classe de 3<sup>e</sup>. Anaïs WAGNON, as-

surait sa mission pour la première fois cette année. Cette initiative a été fortement saluée et applaudie par l'assistance.



Anaïs et Hubert



Gaston Côte et Joseph Meynet

## Troc' plantes et graines

Le Troc Plantes et graines d'automne s'est déroulé le **dimanche matin 9 octobre 2022** sur le Champ Dunant pour la 18<sup>e</sup> année. C'est une occasion de rencontres et de partages entre des jardiniers, pour plus de biodiversité dans son jardin potager, fruitier ou d'ornement. Chacun apporte des plants et des graines de son jardin et vient ici les échanger contre des variétés ou des plantes différentes. Pas d'argent, tout est gratuit : les conseils, les plantes et les graines.

La vingtaine de tables a été remplie dès l'ouverture par les jardiniers venus de tous les villages alentour, de Thonon et même de Nangy. Plus de 150 personnes ont ainsi pu échanger des plants de fraises, de salades, de fleurs vivaces pour lesquelles l'automne est la meilleure saison de plantation. Des arbustes ont été aussi offerts, figuiers et pêchers.

Les Gardiens de Semences qui organisent ce troc proposent sur leur stand une grande variété de graines de légumes, d'aromatiques et de fleurs (haricot, chou, poireau, côte de bette, basilic, persil, souci, œillet d'Inde, etc). Toutes ces graines ont été récoltées par les jardiniers locaux et sont donc très adaptées à notre climat et terrain du Chablais. Elles sont reproductibles contrai-



Animation

rement à celles des magasins et jardinerie qui sont le plus souvent des hybrides incapables de se reproduire à l'identique.

Le stand des Incroyables Comestibles a eu un grand succès ainsi que la grainothèque d'Armoys qui offre et reçoit toute l'année des semences dans les locaux de la bibliothèque.

Les jardiniers débutants qui n'ont encore pas de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront l'année suivante. La matinée s'est terminée en chansons grâce à Chantal et son accordéon accompagnée par deux amies à la flûte et à l'accordéon.

Le troc de plantes et graines a lieu

deux fois par an, en mai et en octobre et est organisé par Josette Bidal et les Gardiens de Semences. La municipalité du Lyaud fournit les affiches et met à disposition le chapiteau ainsi que les tables qui sont prêtées par la paroisse. Merci aussi aux bénévoles du Lyaud et d'Armoys qui aident à la mise en place des tables et à l'accueil sur nos stands. Rendez-vous au prochain troc de printemps qui aura lieu le 7 mai 2023 !

**Gardiens de Semences :**  
www.gardiensdesemencesle-  
man74.fr  
**Incroyables Comestibles :**  
Lac-Chablais.fr Incroyables Co-  
mestibles Léman 74



Grainothèque



Plants à troquer

## Cross des Hermones

Organisé par la commission Sports Loisirs, le traditionnel Cross des Hermones a eu les 5 et 6 novembre. Comme de coutume, dès le samedi après-midi, ce sont 150 jeunes, filles et garçons de 6 à 14 ans, répartis en 4 catégories, qui se sont affrontés sur le circuit tracé dans le village.

Après l'effort, tous ont pu profiter d'une collation et ont été récompensés d'une médaille. Les 3 premiers de chaque catégorie ont eu les honneurs des podiums, le tout dans une ambiance conviviale. Dès 7 h le dimanche matin tout le monde s'affairait pour la mise en place du cross des grands : dossards, aire d'arrivée, sono, secours, chronométrage.

Pour cette édition 2022, une nouveauté : deux parcours étaient proposés, l'un plus court et plus accessible de 7,8 km et un autre plus long et plus difficile de 13,1 km, reprenant en partie l'ancien parcours.

Les deux parcours ont eu du succès : **330 coureurs au départ**. Cette nouvelle organisation implique la présence de plus de bénévoles pour assurer la sécurité, notamment aux carrefours importants. Elle permet par contre plus d'animation avec plus de passages des coureurs dans le village pour le plaisir des spectateurs.

Les compétiteurs ont apprécié cette modification avec deux classements séparés et des prix pour les 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes. Après la collation et la remise des prix effectuée sur le champ Dunant, Monsieur le Maire a tenu à remercier tous les participants, les bénévoles de la commission et toutes les personnes qui ont contribué à cette belle organisation.

Une participation sur chaque inscription a permis de reverser 500 Euros à l'association organisatrice des virades de l'espoir au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

La commission remercie tous les participants, les bénévoles, les signaleurs pour leur présence, les ouvreurs en VTT, la fermeture de course, les secours, les personnes pour la collation d'après course, les services techniques de la commune, les nombreux partenaires pour les dons de lots, le magasin Terre de Running pour son aide, les assurances Allianz, et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette édition 2022.

En espérant vous retrouver toutes et tous pour l'édition 2023.

150 jeunes  
de 6 à 14 ans  
4 catégories





## Repas des Aînés

Enfin...après deux années perturbées, les festivités ont repris.

Les Aînés du Village se sont retrouvés pour un moment partagé très apprécié.

Joie, convivialité, sourires et chants étaient au rendez-vous, sans oublier, le repas élaboré par Jocelyne et Denis du D'Joss Bar qui fût dégusté avec plaisir.



## Fête de la lumière

La fête de la lumière s'est déroulée pour la première fois sous la halle. Après la retraite aux flambeaux dans les rues du village, nous nous sommes tous retrouvés autour d'un verre de chocolat et vin chaud et beaucoup de bonne humeur...



Arrivée à la halle



Retraite aux flambeaux



Premiers vin et chocolat chaud sous la halle

## Marché de Noël

Les 17 et 18 décembre, 29 exposants, dont plusieurs du Lyaud, nous ont proposé leurs créations pendant 2 jours.

Une petite restauration à midi était assurée grâce au Good Truck.

L'Association des Parents d'Elèves et les Deux Tartes nous ont régalés avec le vin chaud et les crêpes.



Marché de Noël



## Fondue de la Vogue

De retour après deux années d'interruption, la traditionnelle fondue préparée par Louis Bel a été très appréciée par les habitants présents.

Bravo à Dominique Buffet qui a remporté le panier garni de 12,2 Kg.



## Concert à la nouvelle année

Le 7 janvier dernier a eu lieu un concert voix et orgue à l'église St Nicolas, avec Caroline Jacquet, soprano et Jean-Marie Reboul, pianiste.

Pour célébrer la nouvelle année, ils ont proposé un voyage musical, autour d'un programme en différentes langues : grec, anglais, géorgien, israélien, brésilien... Orgue et voix complices, de quoi commencer l'année avec douceur et joie !

Ce beau moment a été prolongé autour d'un feu en dégustant rissoles et vin chaud.

Après des études de musicothérapie et de flûte traversière, Caroline - native du Lyaud - débute le chant à l'école de musique de Thonon puis au Conservatoire Populaire de Musique de Genève.

Près de douze années de cours avant de se lancer dans la direction de chœurs et l'enseignement de la voix qu'elle conçoit comme une découverte de soi basée sur un lien fort entre corps, respiration et émission vocale.

« La voix est la musique de l'âme » disait Barbara... Fascinée par l'être humain dans sa globalité et attirée par les thérapies alternatives, elle exerce par ailleurs la musicothérapie et la réflexologie plantaire.

*Caroline et Jean-Marie remercient la paroisse Notre Dame des Hermones, la paroisse St Nicolas et la Mairie du Lyaud, pour avoir accueilli ce concert.*



## APE Association des Parents d'Elèves

Pour cette nouvelle année scolaire 2022/2023, l'APE a innové. Le 26 novembre dernier, elle a proposé une « Boum » aux élèves de l'école. Celle-ci a eu lieu à la salle de fêtes d'Armoiy et quelques 150 enfants sont venus faire la fête durant tout l'après-midi. Le soir les adultes ont pu eux aussi se déhancher lors d'une master class de Zumba.

Le 3 décembre a eu lieu la vente de sapins de Noël au Champ Dunant au Lyaud. Ce jour-là nous avons également proposé une tartiflette à emporter et un vin chaud, qui ont été très appréciés.

Enfin, pour bien commencer la nouvelle année, notre traditionnelle belote a retrouvé ses habitués le samedi 28 janvier à la salle des fêtes du Lyaud.

Active depuis 1981, l'APE organise ces manifestations, et bien d'autres, tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires des élèves.

### Rendez-vous

Toute l'équipe de l'association des parents d'élèves vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 et se réjouit de vous revoir ou de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations :

- Lasagnés à emporter le 24 mars devant l'école (vente des cartes à domicile au préalable)
- Vide-greniers à Armoiy le 21 mai
- Kermesse au Lyaud le 24 juin

Association des Parents d'Elèves  
ape.armoylelyaud@gmail.com



Boum des élèves de l'école



Tartiflette à emporter



Vente de sapins

## Ecole de musique

*Ce sera un tempo allegro pour la promo 2022/2023 de l'école de musique EMLA !*

Un début d'année très positif pour l'école de musique avec une équipe de professeurs investis et des élèves motivés. La création de 3 nouveaux cours collectifs (Orchestre Senior, Chœur EMLA, Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux) est une réussite. Nous sommes heureux de vous compter de plus en plus nombreux : 72 élèves, 6 professeurs et 5 membres bénévoles au bureau de l'association.

Nous ajoutons à ce beau début d'année, notre collaboration avec Vivien Armand, fondateur et dirigeant de la Grange aux Violons au Lyaud. Grâce à Vivien, nos élèves du cours de Découverte Instrumentale et Éléments Musicaux pourront visiter son atelier et découvrir les étapes de création du violon. Les élèves de l'école de musique peuvent également bénéficier d'une réduction sur la location d'instruments de la Grange aux Violons, un grand merci à lui pour sa générosité !

Nous remercions également Pierre Zaluzny, graphiste au Lyaud pour la création de notre magnifique affiche de rentrée.

Nous avons terminé cette année 2022 sur une audition de Noël pour les élèves de piano. C'est dans l'église du Lyaud que se sont réunis les élèves pour en apprécier l'acoustique avec leurs instruments et l'orgue. Un événement sous le signe de la douceur et du plaisir, uniquement réservé à la famille

proche pour ne pas déstabiliser et encourager nos petits virtuoses à jouer devant un public.

Avec toutes ces belles créations en 2022, nous continuons en 2023 à partager avec vous encore plus de musique. Bonne année à toutes et à tous !



## Foyer rural

*Le Foyer Rural Armoy-Le Lyaud trace sa route Et il ne se porte pas trop mal...*

Après les années covid bien perturbées, les activités se déroulent sereinement et avec une confiance retrouvée. En témoignent les presque 300 personnes qui se sont inscrites cette saison, et 12 animateurs plus que jamais motivés.

L'expo artisanale d'automne, après deux ans de suspension, s'est tenue les 29 et 30 octobre dans la salle polyvalente d'Armoiy. Vingt exposants locaux, impatients de venir ou revenir, ont présenté leurs créations au public nombreux qui a profité de ces journées ensoleillées pour venir faire un tour.

Merci à tous, participants, animateurs, exposants, visiteurs, personnel communal, de faire vivre le Foyer !

Des inscriptions en cours d'année sont toujours possibles. La permanence se tient tous les mardis matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires), salle de réunion près de la bibliothèque d'Armoiy.



Exposition artisanale



Franck et les jeunes de l'activité "Cirque"

Contact

06 51 13 72 36

foyer.armoy.leyaud@gmail.com

## Gouttes de vie

Association des donneurs de sang Armoy-Le Lyaud

L'Établissement Français du Sang avait lancé un appel au don en fin d'année 2022, ceci afin de permettre d'augmenter les réserves de produits sanguins qui sont au plus bas. La fréquentation des collectes est en baisse actuellement sur toute la France, du fait de nombreux atées qui se sont succédés et persistent aujourd'hui encore : vacances, confinement, Covid, pénurie d'essence, épidémies en cours. La solution ?

Une plus grande mobilisation des donneurs. Il y a certes une véritable chaîne de solidarité actuellement, mais il faut donner de manière régulière, ancrer ses rendez-vous et mobiliser de nouveaux donneurs.

Pour rappel chaque année, un million de patients est soigné grâce aux transfusions sanguines.

**Ne les laissons pas tomber ! Demain c'est peut-être vous ou quelqu'un de votre famille qui en aurez besoin.**

LES DATES DES COLLECTES 2023

Mercredi 5 avril  
Lundi 5 juin  
Mercredi 2 août  
Mercredi 27 septembre  
Mercredi 29 novembre



*La saison 2022 - 2023 a repris normalement après une période difficile due au covid et ses contraintes sanitaires.*

Un effectif à la hausse soit 240 licenciés :

- 47 seniors dont 10 vétérans
- 104 entre U7 et U13
- 29 dans l'entente ACAP U15/U17

Sans oublier 30 vétérans spécifiques, le tout encadré par 40 dirigeants bénévoles et un éducateur fédéral : David D.

Tout est réuni pour une brillante saison bien débutée par les équipes seniors. L'équipe fanion en départemental 2 (D2) jouant les premiers rôles dans sa poule (entraîneur David D., et la réserve en D5 dans le peloton de tête avec Mickael P. comme entraîneur).

Pleine satisfaction avec les jeunes de l'ASLA assurant le spectacle lors des plateaux avec un niveau de jeu de plus en plus relevé et un encadrement de qualité.

**U7 :** Responsable Arnaud R. avec Christophe B., Vincent D., Florent E., Julien A., Erkan B., Tony Z., Keredine L.

**U9 :** Responsable Nicolas M. avec Johan G., David D., maxime D., Lionel R., Alexandre G., Laila.

**U11 :** Responsable Laurent S. avec Marc B., Emilien V., Arnaud B., et Florian P. concernant les gardiens de but.

**U13 :** Responsable Marc R. avec Pascal C., Yohan P., Mickael G., Collas M.

**Responsable école de foot :** Florent E.

Merci :

- aux arbitres officiels du club : Serge CHIRAQUIAN et Mustapha MABROUK,
- aux arbitres de touche : Olivier FROSSARD et Cédric BONDAZ,
- à nos deux jeunes arbitres : Luigi ANTONIOL et Colin BELLANGER,
- sans oublier notre référent arbitre : Dominique LO IACONO.

Concernant les U15 et U17 en groupement avec Allinges et Perrignier, notre responsable local est Florent E. qui effectue un excellent travail de coordination pas toujours évident. (Président de Perrignier Virginie, vice-président : Carlos Allinges et Florent ASLA).



Equipe 1 seniors

Un petit retour sur les festivités qui viennent de s'écouler :

- Le tournoi des jeunes : une grande réussite sportive, populaire, financière, dans le meilleur esprit avec les félicitations des équipes présentes.
- Le loto, la fête de l'été avec le succès habituel qui permet d'avoir des finances saines et d'assurer sereinement la saison.
- Une nouveauté avec le stand BAR lors du passage du tour de France : très bon bilan avec la mise en place du paiement par carte bancaire.
- Merci, bien-sûr, aux municipalités d'Armoy- le Lyaud pour leurs subventions et leur soutien logistique lors des manifestations et entretien des terrains.
- Un merci général aux membres du comité, aux amis accompagnateurs, bénévoles, et supporters : Thomas L., Jean-Yves M., Sébastien P., Kéziak L., Frédéric L., Simon M., Florian B., Patrice B., Stéphane P., David G., François H., Claude R., Agnès M., Caroline S., Aurélie P., Leslie D., Amélie R., Florence B., Gaëlle G., Pauline B., Pauline E. et peut-être les oubliés !

*Merci.*



Randonnée U13

Un nouveau comité directeur à été mis en place cette saison :

- Président : Florent EYDELY
- Vice-président : Louis BEL
- Président d'honneur : Claude ROGUIER
- Trésorier : Jean-Yves MEYNET
- Secrétaires : Louisa DE POSSESSE, Stéphanie VALLET

Une manifestation festive vient de se terminer avec l'arbre de Noël et son goûter durant lequel chaque jeune joueur a reçu en cadeau une boîte gourmande en la salle communale d'Armoy (90 licenciés présents).

*A bientôt autour des terrains de foot.*



Et un comité toujours aussi passionné qui vous attend nombreux autour des stades pour encourager et soutenir les joueurs et le club !



Equipe 2 seniors

## Ça bouge au Lyaud

### RALF SCHNEIDER - APICULTEUR

Apiculteur amateur depuis quinze ans, Ralf Schneider s'occupe aujourd'hui d'une vingtaine de ruches de production réparties sur trois ruchers, dont deux sur la commune du Lyaud. Il produit un miel de montagne toutes fleurs, qu'il récolte en deux fois durant la saison.

Si la météo et le développement des colonies le permettent, il est possible de faire une première extraction d'un miel de printemps avant fin mai. Cette première récolte est issue du nectar des fleurs de printemps et d'arbres fruitiers. La récolte principale a lieu durant la première partie du mois de juillet, à la suite de la fleuraison des tilleuls et des châtaigniers. Ces derniers sont très présents autour de

la commune du Lyaud et donnent au miel d'été un goût typique, avec une légère amertume, apprécié par les amateurs.

La quantité de miel ainsi que son goût varient suivant les années et l'emplacement des ruches. Si l'année 2021 a été difficile pour l'ensemble des apiculteurs avec une production de miel quasiment nulle, l'année 2022 a été, malgré la sécheresse, une bonne année.

Depuis début janvier, Ralf propose sa production de miel accompagnée de quelques pains d'épices maison au marché des producteurs. Il sera présent chaque premier samedi du mois.

#### CONTACT

Ralf Schneider  
04 50 26 35 81



Le miel du Lyaud

### JULIE OUZIEL - COUTURIÈRE

Julie, « L'aiguille du coin », exerce la couture à son domicile, route des Devants au Lyaud.

Elle peut réaliser des retouches, ourlets,... mais aussi des créations : carrés de coton lavables, pochettes, trousse, vêtements sur mesure, housses pour mobilier, etc.

Après une première exposition de son travail lors du marché de Noël

de décembre dernier, elle va régulièrement compléter l'équipe des exposants du marché du samedi

matin. N'hésitez pas à venir la rencontrer ou à la contacter pour plus d'informations.



#### CONTACT

Julie Ouziel  
06 46 43 55 82  
laiguilleducoini@gmail.com  
f laiguilleducoin



### AL ECO-CONSEILS

Saviez-vous que notre village accueille un bureau d'études en environnement et énergie :

AL Eco-conseils, depuis 1 an maintenant au 218 D, rue du Sanjhon ? AL Eco-conseils est signataire de la charte d'Engagement des Bureaux d'Études du Ministère de la Transition Écologique.

Aude BRAVARD et Thierry LE FLANCHÉC, les dirigeants de cette entreprise, avec César ROUGIER, leur chargé de projet "Énergies renouvelables" travaillent sur les bilans

énergétiques des bâtiments, les projets d'énergies renouvelables, les études d'impact sur les milieux naturels et l'agriculture urbaine.

Si vous avez un projet de panneaux solaires ou de rénovation énergétique de votre maison, Aude et Thierry seront ravis de vous accompagner !

**AL Eco-conseils**

Un environnement, des solutions.

#### CONTACT

AL Eco-conseils  
06 70 83 33 85  
www.al-eco-conseils.fr



*Vous lancez une nouvelle activité au sein du village, vous proposez un nouveau service ou vous avez un projet hors du commun ?*

*N'hésitez pas à nous contacter pour nous en parler !  
Cette nouvelle rubrique a pour but de faire connaître les initiatives qui naissent au Lyaud.*

## Laëtitia Baggioni, une psychologue spécialisée

Laëtitia Baggioni, psychologue diplômée de l'Université de Genève, s'est installée à la maison médicale du Lyaud en septembre 2022. Grâce à sa formation et son expérience professionnelle en clinique comme en recherche dans le domaine des troubles du neurodéveloppement (TND), elle accompagne des enfants à besoins particuliers ainsi que leurs familles selon des méthodes de prise en charge recommandées par la Haute Autorité de Santé. Certifiée thérapeute Early Start Denver Model (ESDM), elle est en

mesure de proposer plus spécifiquement une intervention précoce adaptée à de jeunes enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Avec pour objectif premier de soutenir l'enfant et son environnement, le suivi proposé par Mme Baggioni met un accent tout particulier sur la guidance parentale.

#### CONTACT

Laëtitia BAGGIONI  
06.12.96.68.25  
laetitia.baggioni@gmail.com



## Recette *Tarte à la Bouillie*

*À la veque du Lyaud, début février, pour fêter Blaise,  
patron de notre commune,  
la tarte à la bouillie faisait partie du menu.*

### EN VOICI LA RECETTE :

#### Pour la pâte

(quantité pour environ 4 tartes) :

- 500g de farine
- 1 plaque de beurre
- 10 cl d'eau
- 1 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café de sucre
- Mélanger, malaxer

#### Pour la garniture

(bouillie, quantité par tarte) :

Faire bouillir 1 litre de lait avec 2 sachets de sucre vanillé.

Dans un saladier, casser 2 œufs et ajouter 200 g de sucre puis 200g de farine.

Bien mélanger.

Ajouter un peu de lait chaud.

Mélanger à nouveau.

Verser le tout dans le reste du lait chaud.

Chauffer à nouveau en tournant la préparation pour obtenir une bouillie.

Laisser refroidir.

Tapissez le moule à tarte.

Cuire à chaleur tournante 180°C environ 20-30 minutes (surveiller la cuisson).

*À vous de faire revivre cette recette et bonne dégustation !*

*Recette d'une spécialiste qui souhaite rester anonyme.*



## Groupe scolaire

Cette année, au groupe scolaire, 53 enfants sont scolarisés en classe de CP. Répartis dans les classes de Sophie Bouvier (actuellement remplacée par Murielle Ducrot), Marie Calas et Jean-Hughes Coste, ils ont fait leurs premiers pas à l'école élémentaire.

*Nous leurs souhaitons  
une belle continuation  
dans leurs apprentissages.*



Classe de Jean-Hughes Coste



Classe de Sophie Bouvier



Classe de Marie Calas

# Thonon agglomération

## FRANCE SERVICES

Thonon Agglomération met en place un nouveau service d'aide pour les démarches administratives du quotidien. Dorénavant, un bus se déplacera dans les communes de l'agglomération. A son bord, deux animateurs et un conseiller numérique pourront aider les usagers dans leurs démarches administratives, notamment sur internet. Pour le Lyaud, le

point de rendez-vous se fera sur le parking de l'Intermarché d'Allinges avec des permanences une ou deux fois par mois.

Les détails des horaires des permanences sont disponibles en mairie et sur le site de l'Agglo.



## SIMPLIFICATION DU TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tous les emballages et tous les papiers se trient dans les bacs et conteneurs jaunes !

Les règles de tri des déchets recyclables sont simplifiées : vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans les conteneurs jaunes des espaces/tri. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal et des cartonnets. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous y déposez les pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice, briques alimentaires, ainsi que les petits emballages métalliques (couvercles, capsules de café...).

En résumé, c'est un emballage ?  
Plus de doute, je le trie !

Autre nouveauté : tous les papiers sont aussi à déposer dans le conteneur jaune : journaux, magazines, enveloppes, livres.... Les couvercles de couleur bleue vont rapidement disparaître au profit du jaune sur tous les conteneurs. Rien ne change pour la collecte du verre.

## Un nouveau circuit pour vos déchets triés

Cette simplification relève d'une obligation réglementaire nationale, qui vise à développer le tri et les performances de recyclage. Elle implique en parallèle une organisation nouvelle de la chaîne de transport et de tri des déchets, en collaboration avec plusieurs syndicats et intercommunalités de Haute-Savoie et de l'Ain. Les déchets recyclables collectés dans l'agglomération, après avoir été regroupés via un quai de transfert à Thonon-les-Bains, vont ainsi rejoindre un nouveau centre de tri dans la région bellegardienne, sur la commune de Chêne-en-Semine. Ils seront ensuite dirigés vers des filières spécifiquement adaptées pour leur recyclage.



## COVOITURAGE

Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Dans un contexte de hausse globale du prix de l'énergie, le Pôle métropolitain du Genevois français renouvelle l'expérience de rétribution des conducteurs et passagers et financera à hauteur de 100 000 € les trajets partagés dès à présent et durant toute l'année 2023.

En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

En complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français, une prime de 100 € sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au Plan national covoiturage du quotidien.

Retrouvez tous les détails de l'opération sur le site [covoiturage-leman.org](http://covoiturage-leman.org).



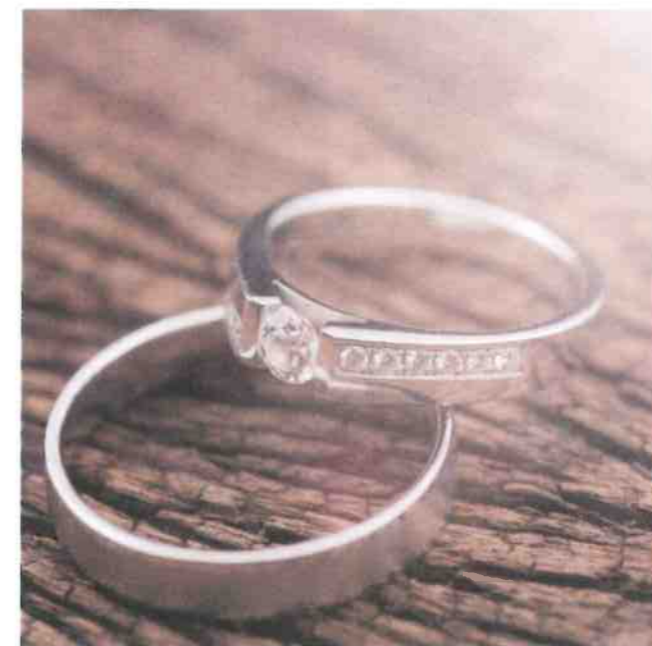
THONON  
agglomération

# Etat civil *Fin 2022 - Début 2023*



## Naissances *Bienvenue*

- MUTIN Justine, née le 25 septembre 2022
- ALPHONSE Antonin, né le 28 octobre 2022
- MILETTO Alessio, né le 30 octobre 2022
- SIMOND ZEROSIO Rose, née le 05 novembre 2022
- FAUDOT Gaspard, Basile, né le 7 janvier 2023
- GIRASOLE REQUET Déa, Léonore, née le 24 janvier 2023



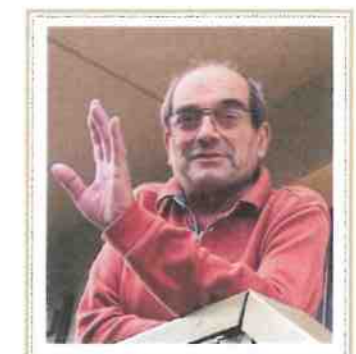
## Mariages *Félicitations*

- DILIN Irwin et FROSSARD Mathilde, mariés le 3 septembre 2022
- HEYRAUD Philippe et ZIOUCHE Aïcha, mariés le 10 septembre 2022



## Décès *Souvenirs Respectueux*

- LASORSA Félice, décédé le 18 janvier 2023 ancien conseiller municipal.



## Les réglementations

### Hauteur des plantations

Une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (de basse tige) ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dit de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est implanté l'arbre jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur :

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance mais ne pourront dépasser la crête du mur.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufruitier. Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Les haies végétales doivent être constituées d'espèces locales variées (charmilles, ...). Les haies régulières de conifères (thuyas...) sont interdites.

#### Rappel

Nous rappelons que les haies en bordure de voiries doivent être taillées par les propriétaires.



### Travaux bruyants

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non-exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- les samedis et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Les travaux bruyants sont interdits le dimanche.



### Poubelles ménagères

Pour éviter que les sacs poubelles ne soient éventrés par les animaux et les déchets répandus sur la voie publique, il est recommandé aux particuliers d'utiliser des conteneurs.

Ceux-ci doivent être retirés de la voie publique après la collecte.



### Déchetterie

Il est vivement conseillé d'utiliser des filets ou des bâches sur votre remorque afin que les déchets verts (branchages, feuillages...) ne tombent pas sur la voie publique. Merci de votre compréhension.

### Nos amis les chiens

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite : trop de chiens errent dans la commune. Les sacs d'ordures ménagères sont déchirés.

Le Champ Dunant fréquenté par les enfants est interdit aux chiens.

Les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

Nous demandons ainsi aux propriétaires de respecter l'environnement des riverains et de tous.



## Nos associations

Viens taper dans le ballon avec nous !

Le Président : Florent EYDELY  
au 06 99 26 36 45  
Président du groupement ALP.es (Armoy / Le Lyaud / Perrignier) pour les catégories U15 - U 17 - U19 :  
Virginie COMBE  
Les vétérans avec Fred BORETTI  
au 06 80 64 71 76

Roland GARROS bientôt pour toi !  
Contact : Guillaume DUPRAZ  
au 06 10 97 43 93.

Tu veux prendre l'air ?  
Alors chasse avec Michel MIGLIASSO  
au 04 50 73 95 12.

Être ou ne pas être...  
Théâtre "Les Mots Dits" avec François GALLAY  
au 04 50 70 56 99.

L'association des PARENTS D'ÉLÈVES t'attend !  
au 06 82 52 17 93  
avec Lionel BONNEVIALLE.

Sports et Loisirs  
Tu peux encore choisir !  
Demande André JACQUEMOT,  
président au 06 81 38 63 16

L'école de musique  
Le Lyaud / Armoy  
aimerait jouer avec toi...  
Marion PERILLAT  
au 06 86 57 17 40  
musiquelelyaudarmoy@gmail.com.

Les activités du Foyer Rural Culturel  
Tél. 06 51 13 72 36  
ou foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

Une "GOUTTE DE VIE" glisse chez...  
André VULLIEZ au 04 50 71 78 25.

Les gardiens des semences  
Josette BIDAL  
au 06 32 69 97 57.

L'association culturelle et sociale St-Nicolas est prête à vous recevoir chez André CORNIER au 04 50 73 95 08.  
(responsable location salle paroissiale)

Ski Club Chablais Nordic pratique du ski de fond, loisirs et compétition  
Président : J.-J. HENRY  
Secrétaire adjoint : Hervé TESSIER  
au 06 77 09 46 59  
www.chablaisnordic.com  
chablaisnordic@orange.fr

Les Incroyables Comestibles  
Elisabeth ROCHETEAU  
au 06 74 96 01 26.

Vous avez les boules !  
Nous avons la solution !  
Club Lyaud pétanque  
Président : Michel MIGLIASSO  
06 33 94 92 42.

### CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU LYAUD [www.le-lyaud.fr](http://www.le-lyaud.fr)

Vous y trouverez des articles et des photos sur les événements qui rythment la vie de notre village, un calendrier des rendez-vous à venir, un archivage des manifestations passées et des

bulletins municipaux. Mais également tous les renseignements sur la municipalité, les associations, les services, vos démarches administratives...



### Comité rédaction du bulletin

Joseph DÉAGE  
Jean-Yves MEYNET  
Emilie BON  
Corinne CORBÉ-COUËDEL  
Nermine JORDAN  
Benjamin TOURNIER-DANIEL

Les articles des associations ont été réalisés par leurs présidents.

Création et impression :  
Fillion imprimerie



## Planning *des manifestations 2023*

DATE ET HORAIRE	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
4 mars	Carnaval	Comité des fêtes d'Arroy	Salle Arroy
24 mars	Lasagnes à emporter	APE	Groupe scolaire
26 mars	Trail	Chamois du Léman	Champ Dunant
1 <sup>er</sup> avril	Nettoyage de printemps	Association communale de chasse	Champ Dunant
5 avril	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
8 avril	Repas dansant	Comité des fêtes d'Arroy	Salle Arroy
30 avril	Cérémonie du souvenir des déportés	Municipalité	Monument aux morts
30 avril	Grand prix des Hermones	Evian véto	Groupe scolaire
7 mai	Troc plantes	Mme BIDAL Josette	Halle
8 mai	Cérémonie du 8 mai	Municipalité	Monument aux morts
21 mai	Vide-greniers	APE	Salle Arroy
27-29 mai	Tournoi de Pentecôte	Club de foot	Stade Dubouloz
2 juin	Audition école de musique	Ecole de musique	Halle
5 juin	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
8 juin	Spectacle MAL	MAL	Champ Dunant
10 juin	Balade des Aînés	Municipalité	
17 juin	Fête de la Musique	Comité des fêtes d'Arroy	Salle Arroy
23 juin	Fête de la Musique	Commission animation	Halle
24 juin	Kermesse école	APE	Champ Dunant
13 juillet	Fête Nationale	Djoss Bar	Djoss Bar
29 juillet	Loto	Association foot	Champ Dunant
30 juillet	Fête de l'été / Feux d'artifice	Association foot	Champ Dunant
2 août	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
27 septembre	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
8 octobre	Troc plantes	Mme BIDAL Josette	Halle
28 octobre	Fête de la châtaigne	Comité des fêtes d'Arroy	Salle Arroy
28-29 octobre	Exposition artisanale	Foyer rural	Salle Arroy
4 novembre	Cross des jeunes	Association sports et loisirs	Champ Dunant
5 novembre	Cross des adultes	Association sports et loisirs	Champ Dunant
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité	Monument aux morts
25 novembre	Loto	APE	Salle Arroy
29 novembre	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
2 décembre	Vente sapins	APE	Groupe scolaire
3 décembre	Repas des Aînés	Commission des aînés	Salle mairie
15 décembre	Fête de la Lumière	Commission animation	Halle
17 décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Arroy	Salle Arroy

## Transports *en commun*

### Tous les horaires des transports en commun

sont régulièrement mis à jour sur le site de Thonon Agglomération :  
[www.thononagglo.fr/6-me-deplacer.htm](http://www.thononagglo.fr/6-me-deplacer.htm)

## LE SNU : POUR SOI, POUR LES AUTRES, POUR LA SOCIÉTÉ.

Rejoignez l'équipe 2023,  
inscrivez-vous sur  
[snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)



Vous avez entre 15 et 17 ans en 2023 ?  
Venez vivre une expérience unique pour vous découvrir,  
vous dépasser et créer des liens forts. Rejoignez l'équipe SNU 2023 !

### POURQUOI SE LANCER ?

- 1 Pour affirmer vos valeurs
- 2 Pour être utile aux autres
- 3 Pour mettre votre énergie au service d'une société solidaire
- 4 Pour construire un parcours qui vous ressemble

## Fond Genevois

Rappel : les travailleurs frontaliers genevois sont invités à se déclarer en mairie.



**SAS Électricité & Travaux Publics**  
**DEGENÈVE**

Canalisations électriques et télécommunications  
Postes HTA  
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN  
Tél. 04 50 73 81 64  
E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

**SARL Hervé Frossard**  
Plomberie - Chauffage - Sanitaire  
Installation - Dépannage - Entretien

173 Route de la Glère  
74200 LE LYAUD  
sarhervefrossard@gmail.com  
06 19 83 45 34

**Allianz**

**Frédéric ARRACHART et Noémie GEORGE**  
Toutes assurances et placements

10, square Aristide Briand 1200, route de Moyer  
74200 Thonon 74200 Allinges  
Tél. 04 50 71 29 92 Tél. 04 50 73 94 57  
arrachart-george.thonon@allianz.fr  
arrachart-george.allinges@allianz.fr

**EMC TP**  
TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - ADDUCTION D'EAU  
AMÉNAGEMENTS DE SURFACES - RÉSEAUX DIVERS

15, rue des Arcouasses  
ZI de Vongy - 74200 THONON-LES-BAINS  
04 50 26 68 88 - accueil@emc-tp.com

Les petits ramoneurs  
qui vous apportent le bonheur !

**RAMONEUR**  
Pascal SAILLET

140, Route des Bois - LE LYAUD  
**04 50 73 90 24**

**FILLON**  
M P R E R I E

74200 ALLINGES (HAUTE-SAOVIE)  
Tél. 04 50 26 29 13

CHARPENTE  
MENUISERIE

**PERRET-JEANNERET & COMPAGNIE**

ENTRETIEN  
RÉNOVATION

OSSATURE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE  
Tél. 04 50 70 54 79 - 74200 ALLINGES

**TAXI HORIZON**  
STEPHANE FALVO & GILLES MOREL-VILLIEZ

TAXI POUR MOTIF MÉDICAL - LOURD DÉBILITÉ  
TAXI ET TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS

HÔPITAUX - ACCOMPAGNEMENT  
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES...  
GARES - AÉROPORTS...  
TOUTES DESTINATIONS - EXCURSIONS  
LIAISONS STATIONS - COLIS EXPRESS

04 50 70 47 05  
06 87 81 80 81  
06 88 88 24 20  
taxihorizon@orange.fr

LIONEL BOUCHET  
**L'étal du PÊCHEUR**  
Le marché du Lyaud le samedi matin  
lionel.bouchet@orange.fr

**RBF**

Entreprise Bruno Couedel depuis 2003  
MENUISERIE | AGENCEMENT

FONTANEL Romain - 06 26 38 52 89  
8, route Impériale - 74200 ANTHY - 04 50 71 60 39

*Nous remercions  
tous  
nos annonceurs !*

**G. DUBOULOZ**  
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

**Le Bricolage**  
19, avenue Jules Ferry  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 14 65  
Fax 04 50 71 14 28  
bricolage@dubouloz.com

**La Décoration**  
72, allée de l'Am  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 38 92  
Fax 04 50 71 38 81  
la-decoration@dubouloz.com

ZI VONGY 74200 THONON  
T 04 50 71 54 17  
mcm55@wanadoo.fr

LES PLAGNES  
74380 LA CHAPELLE  
T 04 50 73 51 38  
F 04 50 73 51 09

**MCN**

TRAVAUX PUBLICS - GÉNIE CIVIL - VRD

*Pompes Funèbres Chablaisiennes*  
**MERICIER**

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES  
INHUMATION - CRÉMATION • MARRERIE

1, rue Charles de Gaulle  
74200 THONON-LES-BAINS  
04 50 26 53 04  
pfeil@wanadoo.fr  
pompesfunereschablaisiennes.com

**BORETTI & FILS**  
Chauffage - Sanitaire  
Energies Renouvelables

ANTHY-THONON  
**04 50 71 07 30**

**Le D'JOSS Bar**

LA POSTE **Tél. 04 50 73 38 46**

**BAR / RESTAURATION / DÉPÔT DE PAIN**  
Jocelyne et Denis BEL vous accueillent au D'JOSS BAR dans l'arcade commerciale de la Commune, située 13 rue de la Mairie. Ce commerce est un lieu de rencontre et de convivialité proposant un service de bar, de restauration, de pizzas à emporter et de dépôt de pain. Au marché le samedi matin.

**HORAIRES**  
Bar : - lundi : 7 h - 14 h  
- mardi, mercredi et jeudi :  
7 h - 14 h et 17 h 30 - 20 h  
- vendredi et samedi :  
7 h - 14 h et 17 h 30 - 22 h  
- fermé le dimanche

**Restauration :**  
Du lundi au vendredi : MENU DU JOUR le midi.  
Vendredi soir, samedi midi et samedi soir :  
MENU À LA CARTE (Réservation conseillée).  
PIZZA ouvert le soir sauf le lundi et dimanche.

**LA POSTE**

Le point poste est un service proposé par Jocelyne et Denis BEL, gérants du commerce le D'JOSS BAR situé au centre du village.

**HORAIRES**  
- lundi : 7 h 30 - 11 h 30  
- mardi au samedi :  
7 h 30 - 11 h 30 et 17 h 30 - 19 h

**Une conseillère  
qui vous veut des biens.**

Lucyane SAILLET  
**06 74 80 00 50**  
lucyane.saillet@ladfrance.fr  
ladfrance.fr

ossature bois  
charpente  
couverture

**FAVRAT**  
construction bois

particuliers  
entreprises  
collectivités

Ensemble, construisons l'avenir

84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 25 - info@favrat.fr  
www.favrat.fr

**FINELEC**  
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93  
finelec.74@wanadoo.fr

**EUROPE SIGNALÉTIQUE**

MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS  
MARQUAGE ROUTIER  
PANNÉAUX DE SIGNALISATION  
MOBILIER URBAIN

ZI DES GRANDES TEPPEES  
74550 PERRIGNIER

**PARTNER CHAUFFAGE**

DÉPANNAGE - INSTALLATION  
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Centre d'entretien chablaisien fioul et gaz  
Pompe à chaleur - Adoucisseurs

RGE **Tél. 04 50 70 58 81**

**Méchoui des Savoies**

Vincent Meunier  
74200 Le Lyaud  
mechouidessavoies.com  
Portable 06 11 87 74 63

• Réceptions, Mariages  
• Baptêmes, Anniversaires  
• Repas d'entreprise...

PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE  
HORTICULTURE GÉNÉRALE  
FLEURISTE DÉCORATEUR

**GAGNAIRE**

20, av. des Allinges  
74200 THONON  
Tél. 04 50 71 18 95 - Fax 04 50 71 64 98

TERRASSEMENT - PAVAGE - DALLAGE - BORDURE  
DÉBROUSSAILLAGE - BROYAGE DE VÉGÉTAUX  
REMISE EN ÉTAT DE TERRAIN

**SAV GAZ**

Les enfants de Jean-Pierre Fillon

TRAVAUX DE CHAUFFAGE / SANITAIRE  
ENTRETIEN ET DÉPANNAGE  
DE CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL

289, route des Blaves - 74200 ALLINGES  
Tél. 04 50 39 45 71 - 04 50 73 90 43

**Philippe BONDZAZ**  
ARTISAN BOUCHER

04 50 76 11 13 - Perrignier | 04 50 81 45 09 - Amphion

**ATELIER SAKR**  
ARTISANE BIJOUTIÈRE - JOAILLIÈRE

Nermine JORDAN

1, bd Georges Andrier - Thonon  
04 50 71 32 41 - atelier.sakr@gmail.com  
www.atelier-sakr-bijouterie.fr

**Fleur de soins**

ESTHÉTIQUE & BIEN-ÊTRE

06 47 62 16 06

**DOMIAL**  
Electroménager, image et son

**DÉPANN'MÉNAGER**  
Laurent PELLIEUX

94, rue du Sanjhon  
74200 LE LYAUD  
Tél. 04 50 73 99 94  
pellieux.l@wanadoo.fr

Conseils en diététique  
et micronutrition  
Matériel médical  
Oxygénothérapie - Orthopédie  
Location - Livraison à domicile

Valérie et Mario LACAVA - Tél. 04 50 70 51 93  
pharmacienoyer@perso.alliadis.net  
988, av. de Thonon - Noyer - 74200 Allinges

**REFFÉRENCE**

**LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES**  
S.A.S. au capital de 30 000 €

Bureau : 6, rue Pasteur - 74200 Thonon-les-Bains  
Tél. 04 50 71 10 06

Société d'Installation et de Production d'Énergie

**S.I.P.E.**

Construction réseaux électriques  
Travaux souterrains et aériens - Éclairage public  
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Larry et 3, route d'Armoay  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24  
E-mail : sipe.societe@wanadoo.fr

**LA FERME DE TROSSY**

FABRICATION FERMIERE DE  
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19  
www.lafermedetrossy.com